Aide aux outils de promotion : Arts visuels et Spectacles Vivants

REGION GRAND EST

Présentation du dispositif

La Région Grand Est décide de soutenir les artistes des arts visuels et du spectacle vivant et de leur permettre de se doter des outils de promotion indispensables à l'élargissement de leurs réseaux de diffusion et à leur démarche de professionnalisation.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Arts visuels : artiste professionnel du champ des arts visuels exerçant une activité régulière dans la région Grand Est, ou association, porteur juridique du projet du collectif d'artistes installé dans la région Grand Est.

Spectacle vivant : équipe artistique professionnelle de spectacle vivant du Grand Est ou bureau de production accompagnant les équipes artistiques dans leurs projets.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Ne sont pas éligibles les structures bénéficiant d'un label national ainsi que les structures conventionnées.

— Dépenses inéligibles

Ne sont pas éligibles les documents de communication : flyers, affiches, tracts.

Ne sont pas éligibles les dépenses de valorisation, d'ajustements comptables et d'investissement, les frais bancaires.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide est une subvention, dont le taux maximum d'intervention est de 50%. L'aide est plafonnée à 7 500€.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes sont à faire au fil de l'eau sur la plateforme en ligne de la région Grand Est.

Organisme

REGION GRAND EST

- **Siège Social**
  1 Place Adrien Zeller
  BP 91006
  67070 STRASBOURG Cedex
  Téléphone : 03 88 15 68 67

Déposer son dossier

- https://messervices.grandest.fr/aides/#/crge/connecte/F_TEL0015/depot/simple